



NOTE DE TRAVAIL

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ
DE L'AVIATION (HLCAS/2)**

Montréal, 29 et 30 novembre 2018

**ORDRE DU JOUR, PROGRAMME PROVISOIRE
ET AUTRES DISPOSITIONS**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Ordre du jour, programme provisoire et autres dispositions prises en vue de la deuxième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/2).

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver son ordre du jour et son programme provisoire, tels qu'ils sont présentés en Appendices A et B.

1. INTRODUCTION

1.1 La deuxième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/2) se tiendra au siège de l'OACI les 29 et 30 novembre 2018. Elle formulera des recommandations concernant les orientations de politique et un cadre de réglementation en matière de sûreté de l'aviation ainsi que des mesures connexes à prendre par les États, l'industrie et l'OACI.

2. ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME PROVISOIRE

2.1 La Conférence traitera des questions suivantes : risques et menaces visant actuellement l'aviation, nouvelles approches pour la gestion de ces risques, état de mise en œuvre du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASep), réalisation de synergies avec d'autres domaines de l'aviation et durabilité des mesures de sûreté de l'aviation. L'ordre du jour et le programme provisoire sont reproduits en Appendices A et B.

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

3.1 La Conférence sera régie par le document intitulé « *Réunions de l'OACI – Organisation des travaux – Directives du Conseil* » (Doc 7986-C/915). Les déclarations écrites des participants sont admises, à condition qu'elles soient fournies à l'avance en vue de leur distribution à la Conférence. Les participants sont encouragés à prendre la parole, mais ils devront se limiter à de brèves interventions afin de permettre une large participation et l'établissement d'un consensus. La Conférence s'efforcera de prendre une décision unanime sur le fond de toutes les questions à l'ordre du jour.

3.2 La présentation officielle des notes de travail auxquelles des États ou des observateurs demandent qu'une suite précise soit donnée pourrait devoir être restreinte, afin de laisser un maximum de temps pour la tenue de débats de fond sur chacun des points de l'ordre du jour. Les notes d'information (c'est-à-dire les notes qui ne proposent aucune suite à donner par la Conférence) ne seront pas présentées officiellement. Elles feront néanmoins partie du rapport de la Conférence.

4. **HORAIRE DE TRAVAIL**

4.1 Les séances se tiendront de 9 h 30 à 12 h 30 (séance du matin) et de 14 à 17 heures (séance de l'après-midi), avec une pause-rafraîchissements de 30 minutes le matin et l'après-midi. La Conférence travaillera en organe plénier et son programme provisoire figure en Appendice B. La Conférence se tiendra dans la salle de l'Assemblée, au quatrième étage du siège de l'OACI, situé au 999, boulevard Robert-Bourassa à Montréal (Québec), Canada. La cafétéria de l'OACI, située au cinquième étage, est ouverte aux participants à l'heure du déjeuner.

4.2 La Conférence devra achever l'examen des principaux points de l'ordre du jour au plus tard à midi le second jour, soit le vendredi 30 novembre 2018, afin de permettre la préparation des projets de conclusions et de recommandations. Ils seront affichés sur le site web, en anglais seulement, pour examen. Les conclusions et les recommandations, telles qu'elles auront été approuvées par la Conférence, seront affichées dans toutes les langues de travail en tant que partie du projet de rapport (couverture jaune), au plus tard le mercredi 12 décembre 2018.

5. **LANGUES**

5.1 Les langues de travail de la Conférence sont le français, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe. Des services d'interprétation et de traduction seront assurés dans les six langues de travail de l'OACI.

6. **ATTRIBUTION DES PLACES**

6.1 L'attribution des places lors de la Conférence sera basée sur les fiches de préinscription en ligne. Chaque délégation représentant un État membre peut s'attendre à un maximum de quatre sièges réservés (deux à la table et deux derrière) désignés par plaques nominatives disposées dans l'ordre alphabétique des noms des États. D'autres sièges seront réservés selon les disponibilités.

6.2 Les participants qui représentent des organisations internationales et des associations de l'industrie trouveront leurs sièges désignés par plaques nominatives, après les États. Tous les autres participants sont invités à prendre place dans les zones non réservées aux États ou aux observateurs, au fond de la salle de l'Assemblée, sous réserve des disponibilités. D'autres places sont disponibles au balcon du cinquième étage, auquel on peut accéder par les ascenseurs n^{os} 7 et 8 ou par les escaliers situés immédiatement devant les portes de la salle de l'Assemblée au 4^e étage.

6.3 Pour faciliter le fonctionnement du système informatisé de microphones, il est important que les délégués restent à leur place. Ceux qui auraient besoin de plus amples renseignements, ou d'aide s'ils souhaitent changer de place, sont priés de contacter un membre du Secrétariat. Prière de ne pas laisser de documentation ou d'autres effets personnels dans la salle de conférence la nuit.

7. INSCRIPTION

7.1 Tous les participants doivent s'inscrire en ligne au moyen du lien suivant (<https://www.icao.int/meetings/hlcas2>). D'autres informations sur les arrangements logistiques figurent sur le site web de la Conférence. Des informations générales concernant l'hébergement et d'autres services à Montréal peuvent être consultées à l'adresse <https://www.icao.int/Meetings/Pages/List-Of-Hotels.aspx>. Des lettres de créance sont exigées pour la participation à la Conférence ; elles doivent indiquer le nom et la fonction de chaque personne autorisée à y participer et à quel titre (États membres : délégué, suppléant, conseiller ; États non membres et organisations internationales : observateur). La lettre, qui doit être transmise à l'avance à l'adresse hlcas@icao.int, devrait être présentée sur papier officiel à en-tête et signée par une autorité compétente de l'État, de l'organisation internationale ou d'un autre organisme représenté. Une seule lettre peut servir à fournir les informations nécessaires sur deux personnes ou plus.

APPENDICE A

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS/2)

Point 1 de l'ordre du jour : **CONTEXTE DES MENACES ET DES RISQUES LIÉS À LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

- a) **Principaux risques actuels pour l'aviation civile internationale**
- b) **Lutte contre la menace interne**
- c) **Échange efficace d'informations**

Les menaces qui pèsent sur la sûreté de l'aviation évoluent à mesure que les terroristes s'adaptent à un environnement de sûreté en mutation. Si les menaces diffèrent d'un lieu à l'autre, elles sont aussi extrêmement mobiles. Par exemple, si des engins explosifs improvisés (EEI) sont introduits dans le système de fret, ils peuvent emprunter des itinéraires imprévisibles via des États qui ne se considèrent pas directement menacés. En outre, des éléments donnent à penser que des terroristes ont continué de rechercher des complices à l'intérieur du secteur aéronautique pour les aider à organiser des attentats (comme en témoignent des faits récents). Dans ce contexte, et compte tenu des approches adoptées fondées sur les risques et axées sur les résultats, la Conférence sera amenée à constater la nécessité d'une stratégie mondiale commune et cohérente de lutte contre la menace interne. Elle examinera aussi l'importance de mécanismes efficaces permettant de garantir l'échange d'informations sur les menaces et les risques avec ceux qui en ont besoin (au sein des États et entre eux, y compris avec les acteurs de l'industrie).

La Conférence sera invitée à formuler des recommandations sur les points suivants :

- l'acquisition d'une meilleure connaissance, à l'échelle mondiale, de la menace actuelle qui pèse sur l'aviation et la reconnaissance de l'importance d'un renforcement progressif de la sûreté de l'aviation ;
- une sensibilisation accrue des États à l'État du contexte de risque de l'OACI, parallèlement à la reconnaissance du fait qu'il est important de l'adapter à la situation unique de chaque État et de chaque région, selon le cas ;
- l'importance de répondre de manière globale à la menace interne en traitant le plus tôt possible l'Amendement n° 17 de l'Annexe 17 ;
- la nécessité d'adopter un cadre mondial permettant d'améliorer l'échange d'informations sur les menaces.

**Point 2 de l'ordre du jour : STRATÉGIES FUTURES DE GESTION DES RISQUES LIÉS
À LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

- a) Promotion d'une culture de sûreté**
- b) Renforcement de la capacité d'adaptation des systèmes de sûreté de l'aviation**
- c) Examen des mécanismes de lutte contre des menaces nouvelles et en évolution**
- d) Traitement de la question de la cybersécurité**

La Conférence examinera des moyens de promouvoir, dans tous les États et dans chaque organisation, une culture de sûreté efficace qui contribuerait à prévenir des actes futurs d'intervention illicite. Toutefois, il est également important que les capacités d'intervention en cas de crise touchant la sûreté de l'aviation soient à leur niveau optimal. En conséquence, la Conférence se penchera sur la question du renforcement éventuel de la capacité d'adaptation du système de sûreté de l'aviation face aux menaces grâce à la mise en place de contre-mesures appropriées et à la prise en compte de la contribution que les exercices d'intervention peuvent apporter pour assurer la bonne exécution des plans de redressement. Elle étudiera les moyens de lutter concrètement contre des problèmes émergents, dont ceux liés aux systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) et aux attaques au moyen d'agents chimiques, biologiques et radiologiques (attaques CBR). En ce qui concerne la cybersécurité, la Conférence reconnaîtra qu'il est de plus en plus important pour les États d'échanger les informations sur les cybermenaces afin de renforcer leur dispositif de sûreté.

La Conférence sera invitée à formuler des recommandations sur les points suivants :

- la promotion et les moyens de création d'une culture de sûreté qui favorise un système national efficace de sûreté de l'aviation ;
- le renforcement de la capacité d'adaptation du système aéronautique pour permettre aux États et à l'industrie de surmonter rapidement l'adversité tout en cultivant la confiance du public dans le système aéronautique ;
- la poursuite de la lutte contre les menaces en évolution que représentent par exemple les RPAS et les attaques CBR ;
- la nécessité pour tous les États d'échanger des informations sur les cybermenaces, par exemple des indicateurs de danger, des informations sur les techniques et procédures utilisées par des acteurs malveillants ainsi que des analyses factuelles permettant de mieux cerner, évaluer, surveiller et contrer ces menaces.

**Point 3 de l'ordre du jour : PLAN POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION
DANS LE MONDE (GASeP)**

- a) Avancement de la mise en œuvre du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde**
- b) Initiatives en matière de coordination et de prestation d'assistance**

Le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) est le document stratégique qui fournit aux États et aux parties prenantes des informations utiles pour renforcer progressivement la sûreté de l'aviation. Sa feuille de route décrit des objectifs, des buts et des tâches. La Conférence recevra les résultats découlant des diverses conférences régionales sur le GASeP et sera invitée à examiner l'avancement de la mise en œuvre du Plan à ce jour, sur la base des informations communiquées par les États membres, l'industrie et l'OACI, en vue de réaffirmer la volonté de s'acquitter des objectifs et buts figurant dans le Plan. Elle recommandera également une vision de l'évolution future du GASeP, et se prononcera en particulier sur la possibilité d'élargir le contenu du Plan aux dispositions de l'Annexe 9 (Facilitation) concernant la sûreté. Pour garantir la mise en œuvre effective du GASeP par les États et

les parties prenantes, la Conférence envisagera aussi de hiérarchiser les besoins d'assistance et de renforcement des capacités, sur la base de cibles et d'indicateurs de performance.

La Conférence sera invitée à formuler des recommandations sur les points suivants :

- une vision de l'évolution future du GASeP ;
- les derniers faits nouveaux concernant le GASeP, notamment un nouveau cadre d'indicateurs ;
- les moyens d'optimiser les mécanismes de l'OACI permettant de coordonner les initiatives de prestation d'assistance de tous les acteurs concernés.

Point 4 de l'ordre du jour : AMÉLIORER LES SYNERGIES AVEC D'AUTRES DOMAINES

- a) La nécessité d'adopter des stratégies complémentaires en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation**
- b) Dispositions de l'Annexe 9 (Facilitation) concernant la sûreté**
- c) Mise en œuvre des résolutions des Nations Unies concernant la sûreté de l'aviation**
- d) Accroissement des synergies grâce à la coopération interinstitutions**

Ce point de l'ordre du jour est axé sur la réalisation de synergies avec d'autres domaines qui ont des répercussions importantes sur la sûreté de l'aviation dans le monde, par exemple la sécurité de la navigation aérienne. Il conviendrait de chercher à aborder tous les éléments du secteur aéronautique de manière coordonnée et globale. La Conférence examinera aussi dans quelle mesure il existe une interdépendance entre l'Annexe 17 (Sûreté) et l'Annexe 9 (Facilitation) ; par exemple, elle étudiera les complémentarités possibles entre les objectifs de la sécurité frontalière et ceux de la sûreté de l'aviation, étant donné que les criminels et les terroristes utilisent tous les modes de transport, notamment l'aviation commerciale, pour traverser les frontières du monde entier et exécuter leurs missions. Dans le but de créer des synergies avec d'autres domaines, la façon dont les mesures prises aux niveaux national et international garantissent la sûreté et l'intégrité de l'identification des voyageurs et des contrôles aux frontières à l'appui des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, qui sont coordonnés par les Nations Unies et s'inscrivent dans le cadre de la Résolution 2309 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sera examinée et des propositions d'orientations stratégiques sur la voie à suivre seraient étudiées.

La Conférence sera invitée à formuler des recommandations sur les points suivants :

- le renforcement de la coordination horizontale de l'action sur des questions qui sont communes à la sécurité et à la sûreté de l'aviation ;
- les moyens de mieux utiliser les renseignements sur les passagers pour éclairer, faciliter et appuyer les objectifs en matière de sûreté de l'aviation ;
- la lutte contre les activités criminelles de l'environnement de la sûreté de l'aviation, ce qui peut conduire à la détection d'activités terroristes ; et la manière dont ces informations pourraient, le cas échéant, être échangées avec les organismes et instances étatiques compétents, comme les services de police ;
- la promotion du rôle d'initiatives et de partenariats régionaux dans la sûreté de l'aviation ;
- les initiatives nationales et internationales visant à soutenir les efforts des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

Point 5 de l'ordre du jour : ASSURER LA DURABILITÉ DES MESURES DE SÛRETÉ

- a) Conciliation de la sûreté effective et du confort des passagers**
- b) Pratiques contribuant à accroître la durabilité**
- c) Coûts et importance de la sûreté pour l'économie mondiale**

Un défi important en matière de sûreté consiste à mettre en œuvre et à assurer un niveau approprié de sûreté de l'aviation, tout en tenant compte de l'acceptabilité des mesures elles-mêmes. La Conférence examinera différentes approches de la sûreté, tout en rappelant que les passagers sont au cœur du système aéronautique. Dans ce contexte, elle rappellera aux participants que des mesures fondées sur les risques, des contre-mesures proportionnelles et d'autres pratiques optimales analogues peuvent grandement contribuer à la durabilité des mesures relatives à la sûreté de l'aviation. Afin de garantir la durabilité des initiatives de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation, la Conférence examinera la nécessité de continuer à mobiliser des contributions financières et en nature pour compléter les fonds du Budget-Programme de l'OACI, de façon qu'un maximum d'efforts soient déployés pour aider les États à faire face aux risques qui pèsent sur la sûreté de l'aviation et pour surmonter les difficultés de mise en œuvre de l'Annexe 17.

La Conférence sera invitée à formuler des recommandations sur les points suivants :

- l'importance de veiller continuellement à offrir aux passagers le meilleur niveau de sûreté possible tout en respectant leurs droits et leur dignité ;
- les possibilités de collaboration entre les États, l'OACI et toutes les parties prenantes afin de concevoir et de mettre en œuvre des moyens d'assurer une sûreté de l'aviation durable ;
- les meilleurs moyens d'affecter des ressources à la sûreté de l'aviation afin de réduire la probabilité de succès d'un attentat contre l'aviation civile, tout en reconnaissant que la plupart des décisions connexes prises sont d'ordre stratégique ;
- le moyen de garantir un financement durable, grâce aux contributions volontaires des États membres sous la forme de ressources financières ou en nature, afin d'accroître la portée et l'efficacité des activités de renforcement de la sûreté de l'aviation menées par l'OACI.

APPENDIX B

SECOND HIGH-LEVEL CONFERENCE ON AVIATION SECURITY (HLCAS/2)

DRAFT PROGRAMME

Registration - Wednesday, 28 November 2018

14:00 – 17:00 On-site Registration

Day 1 - Thursday, 29 November 2018

07:30 – 09:30 On-site Registration

09:30 – 10:00 **OPENING SPEECHES**

- Mr. Michael Keenan, Deputy Minister, Transport Canada
- Dr. Benard Aliu, President of the Council

ADMINISTRATIVE

- Election of Chairperson and Vice-Chairperson
- Adoption of Agenda

10:00 – 11:00 **HIGH-LEVEL INTRODUCTORY SESSION**

STATUS OF GLOBAL APPROACH IN AVIATION SECURITY

STATUS OF REGIONAL EFFORTS IN AVIATION SECURITY

11:00 – 11:30 Coffee Break sponsored by **TBC**



11:30 – 12:30 **Agenda Item 1:**
AVIATION SECURITY THREAT AND RISK CONTEXT

- Current major risks to international civil aviation
- Combating insider threat
- Effective sharing of information

12:30 – 14:00 Lunch sponsored by the United Arab Emirates



الهيئة العامة للطيران المدني
GENERAL CIVIL AVIATION AUTHORITY



14:00 – 15:30 **Agenda Item 2:**
FUTURE APPROACHES TO MANAGING AVIATION SECURITY RISKS

- Promoting security culture
- Fostering resilience of aviation security systems
- Review of mechanisms to respond to new and evolving threats
- Addressing cybersecurity

15:30 – 16:00 **Coffee Break - Sponsored by TBC**



16:00 – 17:30 **Agenda Item 3:**
GLOBAL AVIATION SECURITY PLAN (GASeP)

- Report on the outcomes from the various regional conferences
- Status of the GASeP
- Coordination and delivery of assistance efforts

17:30 – 19:30 **Reception hosted by the President of the Council and the Secretary General**



Day2- Friday, 30 November 2018

09:00 – 10:30 **Agenda Item 4:**
ACHIEVING BETTER SYNERGIES WITH OTHER AREAS

- The need for complementary approaches in aviation safety and security
- Security-related provisions of Annex 9 (Facilitation)
- Implementation of aviation security-related resolutions of the UN
- Increasing synergies through inter-agency cooperation

10:30 – 11:00 **Coffee break sponsored by Qatar**



11:00 – 12:30	Agenda Item 5: ENSURING SUSTAINABILITY OF SECURITY MEASURES <ul style="list-style-type: none"> • Balancing effective security and passenger convenience • Practices that contribute to increased sustainability • Costs and value of security to the global economy 	
12:30 – 14:00	Lunch sponsored by Qatar	 
14:00 – 15:30	REVIEW OF CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS	
15:30 – 16:00	Coffee break sponsored by TBD	
16:00 – 17:00	ADOPTION OF CONFERENCE COMMUNIQUÉ	
17:00	Closing address by Secretary General, Dr. Fang Liu	

— END —